

GROUPEMENT DE COMMANDE  
Direction du patrimoine

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE SERVICE

Maîtrise d’Ouvrage Déléguée :  
Massification des réhabilitations  
de 7 bailleurs

## Règlement d’appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°

2026-0056

Date limite de remise des plis

12/08/2026 à 12 heures

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### TERRES D'ARMOR HABITAT

Direction du Patrimoine - Service Logement et Renouvellement Urbain

Représentant : le Directeur Général

Adresse :

6, rue des Lys

22440 PLOUFRAGAN

Téléphone : 02.96.62.20.90

Courriel : [service.marches@terresdarmorhabitat.bzh](mailto:service.marches@terresdarmorhabitat.bzh)

Site internet : <https://terresdarmorhabitat.bzh/>

L'acheteur agit en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes, constitué des membres suivants :

	<b>BREST MÉTROPOLE HABITAT</b> 68, rue de Glasgow BP 91057 29210 BREST CEDEX 1
	<b>MORBIHAN HABITAT</b> 6, avenue Edgar Degas 56000 VANNES
	<b>AIGUILLON CONSTRUCTION</b> 60, avenue du Canada CS50147 35201 RENNES Cedex 2
	<b>BSB – LES FOYERS</b> 5, rue de Vezin 35000 RENNES
	<b>NÉOTOA</b> 41, boulevard de Verdun CS 61121 35011 RENNES CEDEX
	<b>DOUARNENEZ HABITAT</b> 38, rue Maréchal Leclerc 29100 DOUARNENEZ
	<b>TERRES D'ARMOR HABITAT</b> 6, rue des Lys 22440 Ploufragan

### ■ Description de la prestation :

Le marché a pour objet, en application du livre IV de la partie 2 du code de la commande publique, de confier à un tiers (Maître d'ouvrage déléguée) la représentation des maîtres d'ouvrage constitués en groupement pour l'accomplissement en leurs noms et pour leurs comptes de tous les actes juridiques nécessaires, dans la limite des attributions de la maîtrise d'ouvrage définies ci-dessous, en vue de faire réaliser les ouvrages dont le programme est décrit ci-après.

Le contrat porte sur une Mission de Maîtrise d'Ouvrage déléguée (MOD) pour la conduite d'un programme massifié de réhabilitation regroupant :

- 7 organismes Hlm cités ci-dessus
- 22 résidences (609 logements)

La mission couvre l'ensemble des phases opérationnelles : Phase préparatoire, études, préparation des marchés, suivi de travaux, réception ainsi que la gestion des flux financiers associés au programme.









Nature et étendue des missions à effectuer par le Maître d'ouvrage déléguée : le candidat retenu se verra confier les attributions dont le contenu sera précisé dans le cahier des charges et son annexe.

Forme du marché : Accord cadre mono-attributaire à marché subséquent.

Montant maximum annuel : 1 500 000 € HT

Code CPV	Libellé CPV
71540000	Services de gestion de la construction
71541-000-2	Services de gestion des projets de construction
79-994-000-8	Services de gestion des contrats
79-211-200-8	Services d'établissement d'états financiers
79-110-000-8	Services de conseils et de représentations juridiques
79-411-00-8	Services de conseil en gestion générale

### ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée : Massification des réhabilitations de 7 bailleurs
 Acheteur	Groupement de commande – 7 bailleurs – coordonnateur : Terres d'Armor Habitat
 Type de contrat	Marché de prestations intellectuelles
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Bretagne
 Délai	1 an renouvelable 3 fois
 Développement durable	Clause sociale Clause environnementale
 Nature des prix	Forfaitaire

### ■ Allotissement :

La présente consultation n'est pas décomposée en lot pour les motifs suivants : l'objet du marché ne permet d'identifier des prestations distinctes. De plus, l'objet du contrat étant la massification des réhabilitations à l'échelle de 7 maîtres d'ouvrage, les maîtres d'ouvrage ne seront pas en mesure d'assurer par eux-mêmes les missions d'organisation, de pilotage, et de coordination.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

### ■ Procédure de passation :

Marché passé en procédure avec négociation (Article R2124-3 2° solution innovante et 4° Circonstances particulières liées à sa nature et à sa complexité - Code de la commande publique), permettant à l'acheteur de confier à un opérateur économique une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux. Ce montage est pertinent et adapté au projet pour les motifs suivants :

- Solution innovante : programme de massification des réhabilitations de grande ampleur à 7 bailleurs, sur un territoire étendu (Bretagne),
- Circonstances particulières liées à sa nature et à sa complexité : montage juridique et financier complexe (groupement de commande à 7), nécessitant des négociations afin d'obtenir une solution technique et juridique adéquate pour les 7 maîtres d'ouvrage




Il est donc nécessaire de faire appel aux moyens et à la technicité propre des opérateurs économiques.

### ■ Phasage de la procédure :







La procédure est organisée en deux phases successives : une phase candidature (objet du présent règlement d'appel public à candidature) à l'issue de laquelle au maximum trois candidats seront retenus pour la phase offre (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures).

### ■ Déroulé de la procédure et planning indicatif et prévisionnel :

#### Phase candidature :

	Publication de la consultation	Juillet 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de la candidature	Juillet 2026
	Analyse et sélection des candidats habilités à remettre une offre	Aout – septembre 2026

#### Phase offre :

	Envoi du DCE complet aux groupements retenus pour la seconde phase, visite de site, élaboration et remise de l'offre par les candidats	Septembre 2026
	Ouverture des plis	Novembre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Décembre 2026
	Audition des candidats, analyse des offres finales	Décembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Janvier 2027
	Information des candidats non retenus	Janvier 2027



### ■ Exigences de qualifications, compétences attendues et forme juridique :

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées

#### ➤ **Compétences attendues :**

Les compétences minimums attendue sont :

- Economiste de la construction
- Gestion de projet
- Gestion financière, budgétaire et comptable
- Juriste (droit immobilier, commande publique, gestion de contrat...)

Le candidat peut s'adjoindre en complément tous types de compétences techniques qui lui paraîtraient pertinentes pour mener à bien la mission.

Conformément à l'article R2142-26 du Code de la commande publique, la composition des équipes ne pourra pas être modifiée entre la remise des candidatures et la signature du marché.

#### ➤ **En cas de constitution d'un groupement :**

L'acheteur impose la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire en raison des conditions particulières d'exécution des prestations tenant à l'objet du marché et à sa durée. En effet, il est indispensable de disposer d'une entreprise responsable et solidaire financièrement de la totalité des prestations intégrées dans le marché global.

Il est rappelé que les membres du groupement doivent également posséder une assurance couvrant leur participation.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

### ■ Dossier de candidature

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- La note de présentation du projet ;
- Le présent Règlement d'appel à candidature ;
- le DC1
- le DC2

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel dans le document de candidature.

- **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

L'ouverture éventuelle aux variantes et le détail des prestations supplémentaires éventuelles seront communiqués aux candidats admis à la seconde phase de la procédure.

### 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

---

- **Modalités de remise des candidatures :**

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde de chaque groupement doivent être adressés à :

TERRES D'ARMOR HABITAT  
Service Achats Publics Responsables  
6 rue des Lys  
22440 PLOUFRAGAN  
Courriel : [service.marches@terresdarmorhabitat.bzh](mailto:service.marches@terresdarmorhabitat.bzh)

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des candidatures. Le contrat définitif sera signé par le seul groupement attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES de préférence.

- **Remise des candidatures électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur (modifications apportées par le pouvoir adjudicateur au dossier de consultation, demandes d'explications, questions/réponses, négociations éventuelles, signature et notification du marché). Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Conditions de participation et contenu des plis :**

**Exigence d'un chiffre d'affaires minimum :**

Le projet s'inscrit dans une démarche de massification des réhabilitations en site occupé à grande échelle sur le territoire de la Bretagne. Par conséquent, l'entreprise devra être en capacité financière, humaine et matérielle d'assurer les travaux dans un délai contraint.

**Il est donc imposé un Chiffre d'affaires minimal moyen sur les trois dernières années (2025,2024,2023) de 1 200 000 d'euros au mandataire (hors CA des cotraitants et des sous-traitants éventuels) afin de s'assurer qu'elle possède ces capacités.**

La candidature des groupements dont l'entreprise mandataire n'atteint pas ce chiffre d'affaires minimal sera déclarée non conforme, et ne sera donc pas analysée.

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

➤ **Un dossier administratif :**

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)	<i>Lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement</i>  <i>Habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de réponse en groupement,</i>  <i>(DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) –</i>  <i>Un document dûment complété par groupement le cas échéant</i>
Convention constitutive du groupement momentané d'entreprise, le cas échéant	<i>Convention constitutive du groupement momentanée d'entreprise le cas échéant, convenue entre le mandataire et les les cotraitants.</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent))	<i>Déclaration individuelle de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).</i>  <i>Ce document devra faire clairement apparaître les 3 derniers chiffres d'affaires</i>

Document	Descriptif
	<i>de chaque membre du groupement.</i>
Attestation d'assurance	<b>Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité</b>

**Présentation des documents** : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

➤ **Un dossier technique :**

Un fichier est joint en annexe 1 au présent règlement d'appel public à candidature.

Le candidat devra **impérativement compléter ce document** qui présentera toutes les informations nécessaires afin d'apprécier leur capacité professionnelle, technique, économique et financière.

Si ce document n'est pas remis à l'appui de la candidature, celle-ci pourra être déclarée non conforme

Attention : ce document est décomposé en plusieurs onglets, chaque onglet correspondant à une compétence obligatoire.

Les éléments suivants seront fournis et serviront de base à l'appréciation des candidatures selon les critères énoncés ci-après.

Document	Descriptif
<b>Capacité technique et professionnelle</b>	
<b>Une note de présentation de la compréhension du projet :</b>	<p><i>Une note de présentation de la compréhension du projet (site occupés – 2 pages recto maximum.</i></p> <p><u><i>L'attention des candidats est attirée sur le fait que les pages qui seraient fournies au-delà des maximums mentionnés ci-avant ne seront pas prises en considération dans l'analyse.</i></u></p>
<b>Note de présentation du groupement :</b>	<p><i>La note de présentation devra comprendre les informations suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années (CV à mettre en annexe) – et toutes connaissances plus-value et notamment connaissances amiantes et procédure liée à la biodiversité</i></li> <li>- <i>Organisation de la société (organigramme, circuit des documents, procédure de contrôle interne, etc.)</i></li> <li>- <i>Pourquoi cette composition d'équipe ? – 1 page A4 recto maximum ;</i></li> <li>- <i>Quels sont vos retours d'expérience en pilotage et réalisation de projet de réhabilitation en sites occupés et/ou en multi sites, et stratégie d'achat de ces travaux ? – 1 page A4 recto maximum</i></li> <li>- <i>Quels sont vos retours d'expérience en maîtrise d'ouvrage déléguée ou</i></li> </ul>

Document	Descriptif
	<p><i>marché de complexité équivalente ? – 1 pages A4 recto maximum ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Quels sont vos retours d'expérience sur la coordination de plusieurs maîtres d'ouvrage (pilotage, animation, reporting)? – 1 page A4 recto maximum ;</i></li> <li>- <i>Quels sont vos retours d'expérience en gestion des flux financiers en multi maître d'ouvrage ? 1 page A4 recto maximum</i></li> </ul> <p><u><i>L'attention des candidats est attirée sur le fait que les pages qui seraient fournies au-delà des maximums mentionnés ci-avant ne seront pas prises en considération dans l'analyse.</i></u></p>
<b>Un dossier références :</b>	<p><b><u>Pour le groupement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><i>Références similaires au projet de la présente consultation (montant, complexité et site occupé, le cas échéant hors site)</i></b></li> </ul>

## 4. JUGEMENT DES CANDIDATURES

### ■ Critères de sélection :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Descriptif
1. Compréhension du projet (30 %)	Pertinence de la compréhension et enjeux du projet analysés au travers des réponses apportées dans la note de présentation de la compréhension du projet.
2. Composition, organisation et pertinence du groupement (40 %)	Pertinence des compétences, de l'expérience et de l'organisation compte tenu de la nature et de la complexité du projet - analysés au travers des réponses apportées dans la note de présentation du groupement.
3. Qualité et pertinence des références (30%)	Qualité et pertinence des références présentées compte tenu de la nature et de la complexité du projet – analysées au travers des références présentés et de la note de présentation du groupement.

### ■ Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre :

Au terme de l'analyse des candidatures, 3 groupements maximum pour la seconde phase de la procédure, seront sélectionnés, sous réserve d'un nombre de candidature suffisante.

Les candidats qui n'obtiendraient pas 50/100 ; suite à l'analyse des candidatures, ne seront pas sélectionnés pour la phase offre.

## 5. SECONDE PHASE DE LA PROCEDURE – PHASE OFFRE – INFORMATIONS PROVISOIRES

#### ■ Organisation générale :

Le dossier complet sera adressé uniquement aux 3 équipes sélectionnées admis à la phase 2 de la procédure.

#### ■ Clause d'insertion sociale :

Une clause d'insertion sociale pourra être intégré au contrat.  
Les modalités de mise en œuvre de la clause seront explicitées dans les documents contractuels de la phase offre de la procédure.

#### ■ Dossier de consultation fournis aux candidats :

Le dossier de consultation sera remis aux 3 candidats retenus. Il sera téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation <https://megalis.bretagne.bzh>

Il comprendra notamment :

- Le Règlement du Consultation - phase offre (RC) ;
- Un Acte d'Engagement et ses annexes (AE) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Le Programme et ses annexes.

#### ■ Documents à produire par les candidats :

Le détail des pièces à fournir sera communiqué aux candidats admis à la seconde phase de la procédure dans le règlement de consultation spécifique à cette seconde phase.

#### ■ Critères de jugement des offres :

Les modalités exactes d'examen des prestations seront explicitées dans le règlement spécifique à la phase de remise des offres.

#### ■ Auditions - négociations :

Le marché est passé en procédure avec négociation. Les candidats admis à présenter une offre pourront être auditionnés par les maitres d'ouvrage.

Cette audition pourra être l'occasion pour les candidats de présenter leur offre, justifier leur choix techniques et l'adéquation entre les solutions techniques envisagées et le projet.

Des questions pourront être adressées aux candidats préalablement à l'audition afin de préparer leurs réponses, le cas échéant. Ces questions pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres.

Si les offres des candidats devaient évoluer suites aux auditions, ils seront invités à remettre par écrit leur offre finale, dans un temps imparti.

Ainsi, les offres négociées, feront l'objet d'un dernier classement, sur la base des critères de jugement énoncés ci-dessus.

Ces auditions seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats.

## 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 9 jours avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : [service.marches@terresdarmorhabitat.bzh](mailto:service.marches@terresdarmorhabitat.bzh)

#### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes  
3, Contour de la Motte  
CS 44416  
35044 Rennes  
Téléphone : 02 23 21 28 28  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Site internet : [rennes.tribunal-administratif.fr](http://rennes.tribunal-administratif.fr)

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : [dpo@terresdarmorhabitat.bzh](mailto:dpo@terresdarmorhabitat.bzh) ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

#### ☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)